

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINT VAAST DE LONGMONT (60410)
LE 3 MARS 2023**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 9
- votants : 9
- quorum : 6

Date de convocation : 27/02/2023

Date d'affichage : 10/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie 60410 Saint Vaast de Longmont sous la présidence de Monsieur Gilbert BOUTEILLE, Maire.

Présents : Gilbert BOUTEILLE, Stéphane BROUSSE, Grégory CENZI, Philippe COURCELLE, Cécile DENTINI, Catherine GAMBART, Dorothée MARSY, Christelle PLATTELET et Dominique VERDRU.

Absents : Julien CHEVREUIL et Claire MAGNIEN.

Monsieur Dominique VERDRU se propose pour être secrétaire de séance. Monsieur Dominique VERDRU est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le procès-verbal du dernier conseil municipal du 6 janvier 2023 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux. Il a été approuvé à l'unanimité.

L'ensemble des membres du conseil municipal demande un scrutin public. Le scrutin public est donc voté à l'unanimité pour les votes des délibérations de l'ensemble de ce conseil. Chaque délibération précisera les noms et le sens de vote de chaque membre du conseil municipal et notamment les abstentions et les contres.

L'ordre du jour de la séance est :

1. Adhésions d'EPCI au SE60
2. Débat d'Orientation Budgétaire 2023

DELIBERATION 2023/02 : ADHESIONS D'EPCI AU SE60

Monsieur le Maire expose que :

- la Communauté de Communes du Clermontois, par délibération en date du 10 octobre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »
- la Communauté de Communes du Pays de Valois, par délibération en date du 29 septembre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »

Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 8 votes pour et 1 vote contre (C. PLATTELET),

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois au SE60.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rattachant à cette affaire.

DELIBERATION 2023/03 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Ce débat n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3 500 habitants. Mais Monsieur le Maire tient à ce qu'il ait lieu pour préparer les grandes orientations du budget 2023.

En investissement, le projet prioritaire est la toiture de l'église (47 000€). Les subventions sont assurées à hauteur de 80%. Il y a 33 000€ de remboursement de capital d'emprunt obligatoire. En pluriannuel, il est nécessaire de mettre 20 000€ pour des travaux de voirie. Enfin, de plus petits projets (7 100€) consistent à l'achat de matériel pour les services techniques, pour la salle du Raveau et pour l'école.

En fonctionnement, les dépenses devraient être revues encore à la baisse autant que possible. Cependant, les charges de personnel augmentent. Enfin, en ce qui concerne les recettes, les bases devraient augmenter pour suivre l'inflation donc il n'y aura pas d'augmentation prévue des taux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le débat d'orientation budgétaire comme vu ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rattachant à cette affaire.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire avec Madame GAMBART ont reçu Monsieur BRILLANT de l'ARCBA pour une proposition de coaching pour les demandeurs d'emploi de la commune. Ce service est payant à hauteur de 25€ de l'heure. Chaque inscrit est déjà suivi par un conseiller. De plus, peu de personnes se rendent au bus départemental pour l'emploi qui stationne dans les clos au moins deux fois par semestre. Ainsi dans le cadre du prochain rendez-vous, il sera précisé que la commune ne souhaite pas mettre en place cette action.
- Concernant le sapin dans la cour de la mairie, il est envisagé de le couper dans la mesure où les fils électriques passent dedans et il est implanté sur la canalisation d'eau de la salle du Raveau et des services techniques. Ses racines font soulever le bitume dans la cour. Le coût est de 850€ HT.
- Concernant les animations, il est prévu de faire les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre. Le feu d'artifice du 15 juillet sera maintenu dans la mesure où la majorité des conseillers souhaitent maintenir cette manifestation. La journée festive sera organisée le premier dimanche de septembre. Pour Noël, les cadeaux aux élèves de l'école et le colis des aînés seront organisés. Quant aux vœux de la municipalité, ils auront lieu début 2024. Le coût global des manifestations est estimé à 8 750€ pour 2023.
- Quelques colis des aînés 2022 sont en surplus en mairie. Un colis sera offert à l'agent recenseur pour le service rendu pendant le recensement de population.

Vu qu'il n'y a plus de point à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 21h35.

Séance du Conseil municipal du 3 mars 2023

DELIBERATION 2023/02 Adhésions d'EPCI au SE60

DELIBERATION 2023/03 Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Les membres présents ci-dessous :

G. BOUTEILLE	S. BROUSSE	G. CENZI	J. CHEVREUIL	P. COURCELLE
Présent	Présent	Présent	Absent	Présent
C. DENTINI	C. GAMBART	C. MAGNIEN	D. MARSY	C. PLATTELET
Présente	Présente	Absente	Présente	Présente
D. VERDRU				
Présent				

Le président de séance,
M. Gilbert BOUTEILLE, Maire

Le secrétaire de séance,
M. Dominique VERDRU